



Veuillez lire attentivement cette fiche avant de proposer des actions relevant du cadre prioritaire du PSF.

Objet du financement

Le financement accordé dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF) s'inscrit dans une stratégie de développement définie par chaque club et **matérialisée par un projet structurant**. Ce projet doit répondre aux orientations fédérales et contribuer au développement et à la structuration du roller, du skateboard et de la trottinette sur le territoire.

Axes prioritaires d'intervention

Les actions prioritaires viseront à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès au sport, en favorisant les programmes sport-santé et sport-éducation, ainsi que l'inclusion des femmes et des personnes en situation de handicap. La lutte contre les discriminations, les LGBTphobies, le séparatisme, la radicalisation et les violences (harcèlement, agressions physiques et sexuelles) sera également renforcée.

Pour être éligibles, les projets soumis par les clubs doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques suivants :

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école en dehors du programme obligatoire
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) CLUB - Structurer et dynamiser le club
- e) Organiser un événement sportif attractif

2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSE/RSO

Conditions d'éligibilité

- Être une association affiliée à la fédération (avec 1 an minimum d'existence),
- Être à jour de son droit d'affiliation et de ses cotisations régionales,
- Licencier tous ses adhérents
- Avoir un minimum de 30 licenciés sur la saison en cours
- Signature du contrat d'engagement républicain

Chaque club peut proposer 3 actions

Date limite de dépôt 3 mai 2026 sur LCA



QUELQUES CONSIGNES :

UN DOSSIER DOIT SOLLICITER A MINIMA 1 500€ (1 000€ EN ZRR ET CRTE) DE SUBVENTION
ET CHAQUE ACTION NE PEUT PRETENDRE A MOINS DE 750€ (500€ EN ZRR ET CRTE).

EX : UNE ACTION DEMANDANT 1 500€ DE SUBVENTION OU 2 OU PLUS ACTIONS A 750€
MINIMUM.

IL EST PAR AILLEURS RAPPELE QUE LES ASSOCIATIONS (SECTIONS) QUI DISPOSENT DE PLUSIEURS
AFFILIATIONS NE PEUVENT PAS DEPOSER UNE MEME ACTION AUPRES DE PLUSIEURS
FEDERATIONS. ELLES NE PEUVENT EGALEMENT PAS DEPOSER UNE MEME ACTION SUR LES
DIFFERENTS DISPOSITIFS (PSF, PST ET APPELS A PROJETS NATIONAUX).

LE PROJET GLOBAL D'UN CLUB NE PEUT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE ACTION.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CLUB NE RENTRE PAS DANS CE DISPOSITIF.

TOUTE DEMANDE NE PRESENTANT PAS UNE ACTION PRECISE, CIBLEE ET EVALUABLE SERA
REFUSEE.

A PARTIR DU MOMENT OU VOTRE ACTION EST ELIGIBLE, LES FRAIS SUIVANTS PEUVENT ENTRER
DANS LE BUDGET : AIDE AU FINANCEMENT DES EDUCATEURS, FORMATION, ACHAT DE PETITS
MATERIELS SPECIFIQUES (DANS LA LIMITE DE 500€ HT PIECE)...

Projet Sportif Fédéral 2026 **FICHE PROJETS CLUBS**

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : **DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE**

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : **Développer la pratique sportive à l'école en dehors du programme obligatoire**

Action	Indicateur(s)	Exemples
Développer la pratique du roller, du skateboard et de la trottinette en temps péri et extrascolaire.	- Nb d'écoles - Nb de cycles effectués - Nb d'élèves - Nb de conventions	Mise en place de cycles en temps scolaire (hors programme obligatoire d'EPS), périscolaire ou extrascolaire. Mise en place du projet Rouler-Glisser, projet UNSS Création du lien avec le club. Possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues fédérales, Roller Mix...
Développer une section sportive scolaire (SSS).	Nb de jeunes bénéficiant de la SSS, établissement	Voir la page EDUSCOL . Accompagnement du dispositif pour l'association : financement des encadrants...
Accompagner des enseignants du second degré pour le développement des associations sportives de collèges et lycées (AS) « roller, skateboard ou trottinette ».	- Nb d'AS créées - Nb d'établissements	Mise à disposition d'un éducateur. Mise à disposition de matériel.
Mettre en œuvre les politiques publiques : 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) et 2 heures de sport en plus au collège (2HSC).	- Nb d'actions 30'APQ - Nombre de collèges en lien pour les 2HSC	Voir les exemples sur le site de la FFRS : https://ffroller-skateboard.fr/30-minutes-dactivite-physique-quotidienne/ https://ffroller-skateboard.fr/2h-de-sport-au-college/

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : **Développer une offre parasport (personnes en situation de handicap)**

Action	Indicateur(s)	Exemples
Développer des actions parasport	- Nb d'actions - Nb de pratiquants - Nb de licenciés en situation de handicap - Inscription de la structure dans l'handiguide (obligation)	Mettre en place des actions inclusives visant les publics en situation de handicap. Créer des cours spécifiques ou inclusifs. Former les éducateurs afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. Mettre en place des partenariats avec des structures spécialisées. L'inscription dans l'handiguide est obligatoire pour demander une subvention. Nous incitons également les structures à inscrire leurs actions sur le site du CPSF : trouve ton parasport .

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : **Développer la pratique féminine**

Action	Indicateur(s)	Exemples
Développer la pratique féminine	- Nb de féminines - Nb d'actions - Nb de nouvelles licenciées	Actions innovantes de promotion de la pratique féminine. Création de créneaux d'initiation et de perfectionnement réservés aux femmes et aux jeunes filles. Actions de sensibilisation et de promotion pour favoriser l'engagement des femmes dans les rôles d'encadrement et d'arbitrage. Organisation d'événements mettant en avant les sportives pour inspirer les nouvelles pratiquantes.

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Structurer et dynamiser le club

Action	Indicateur(s)	Exemples
Développer une école de skateboard, roller ou trottinette	- Nb de nouveaux licenciés - Nb de nouveaux créneaux	Création d'un cours spécifique pour de nouveaux adhérents (possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues, Roller Mix...). Développement d'une nouvelle section dans le club, formation d'éducateurs, d'arbitres, de bénévoles pour ces nouveaux créneaux... Création d'une école, minimum de 12 primo-licenciés dans l'école. Création d'une nouvelle section dans un skatepark. Stage pour faire découvrir de nouvelles pratiques du roller, du skateboard ou de la trottinette. Exclusion des stages de perfectionnement des licenciés. Les projets veilleront à mettre en avant qu'il s'agit bien d'une action nouvelle ou d'une forte évolution du dispositif en place (pas de financement de fonctionnement).
Développer une offre de pratique afin d'attirer de nouveaux pratiquants	- Nb de nouveaux licenciés	Action à destination de nouveaux pratiquants. Développement d'une antenne de club pour attirer des nouveaux licenciés éloignés de la pratique. Possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues, Roller Mix...).

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Organiser un événement sportif attractif

Action	Indicateur(s)	Exemples
Organisation d'un événement grand public non compétitif d'envergure afin d'inciter les gens à la pratique.	- Nb d'événements - Nb de participants	Mise en place d'un événement invitant le public à pratiquer : prêt de matériel, encadrement.
Organisation d'un championnat de France (sports individuels) et/ou d'une finale de championnat de France (sports collectifs)	Nb de championnats de France réalisés	Organisation d'un championnat de France.
Participation à la semaine olympique et paralympique et/ou à une action du label Terre de Jeux 2024 et/ou Héritage 2024	- Nb d'actions réalisées - Nb de personnes	Accompagnement d'un établissement scolaire pour la mise en place de la semaine olympique.

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : PROMOTION DU SPORT SANTE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre sport santé (personnes atteintes de maladies chroniques)		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Action en rapport avec la politique fédérale de sport santé – prévention secondaire ou tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques). Voir MEDICOSPORTSANTÉ	- Nb d'actions - Nb de pratiquants	Actions en lien avec la fiche <u>MEDICOSPORTSANTÉ</u> de la FFRS. La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous. Métabolique - Diabète de type 2 - Obésité de l'enfant - Surpoids de l'enfant Pneumologie - Asthme Psychiatrie - Troubles anxieux Mise en place de partenariat avec les établissements spécialisés Formation des encadrants afin d'améliorer l'accueil.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer un offre santé bien-être (tout public)		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Action santé bien-être	- Nb d'actions - Nb de pratiquants	Développer la pratique du FIT N'ROLLER : https://fitnroller.ffroller-skateboard.fr . Créer des cours spécifiques « santé bien-être ».

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Garantir un sport sécurisé		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Animer des temps de prévention et de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de violences	- Nb d'actions de prévention - Nb de personnes sensibilisées - Type de violences ciblées	Action de sensibilisation à toutes formes de violences - Violences sexuelles avec notre partenaire COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (ou autre partenaire) auprès des adhérents/licenciés du club (public jeunes sportifs, public sportif adulte, public encadrants - éducateurs - bénévoles). - Bizutage - Violences numériques - Discriminations - Etc. Diffusion d'une campagne de communication au sein du club pour sensibiliser aux violences à l'aide du kit fédéral "prévention violences".
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Développer une pratique de mobilité active.	- Nb d'actions - Nb de pratiquants	Développement d'une offre de mobilité active. Sensibilisation à la sécurité routière pour les pratiquants de roller, skateboard et trottinette en milieu urbain. Action de promotion des mobilités actives (roller, skateboard, trottinette), comme mobilités alternatives : forum, ateliers de découvertes...
Organiser des événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.	- Quantité de déchets évités ou recyclés lors des événements (kg de déchets triés). - Nb de gourdes distribuées / remplaçant les bouteilles plastiques. - Nb de matériel collectés et réutilisés dans une démarche circulaire.	Mise en place d'actions éco-responsables. Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel. Formation des encadrants et bénévoles aux bonnes pratiques pour un environnement sportif bienveillant. Inclusion et accessibilité : Sessions de découverte pour les publics éloignés. Engagement sociétal : Partenariats avec des associations locales, encouragement du bénévolat et des actions solidaires impliquant les jeunes pratiquants.

Calendrier & temps forts

Actions	Dates / périodes	Précisions
Visio d'information pour les Clubs, CDRS et les ligues	2-3 avril ? 19h	Informations sur la campagne, présentation des éléments de la note de cadrage et de la gestion des CRF N-1
Ouverture de la saisie sur LCA	3 avril	Dépôt uniquement sur Le compte Asso (LCA)
Dépôt des CRF N-1 pour les structures déposant une demande PSF en 2026	Jusqu'au 3 mai	Dépôt de façon dématérialisée sur LCA Possibilité de déposer un bilan intermédiaire qui sera finalisé avant le 30 juin
Fermeture du dépôt des dossiers sur LCA	3 mai	Passé cette date, il ne sera plus possible de déposer un dossier
Dépôt des CRF N-1 pour les structures ne demandant pas de PSF 2026	Jusqu'au 30 juin	Dépôt de façon dématérialisée sur LCA

*CRF : *Compte Rendu Financier*

**LCA : *Le Compte Asso*

Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses à vos questions.

Les questions seront à formuler par voie électronique et à envoyer à :

psf@ffroller-skateboard.com